



Succesion notaire partage

Par **bdrine**, le **19/10/2017** à **10:10**

bonjour mon papa étant décèdes en janvier la succession n étant pas encore distribuer il m a léguer la quotités disponible je reçois les impôts de mon papa a payer nous sommes 5 enfants je désire savoirs j attend que la succession se partage et je veux savoir si je peut demander au notaire lors de la succession si nous sommes les 5 enfants a accepter la succession he ben que les factures des impôts soit diviser par le nombres d héritier qui accepte la succession je me suis toujours occuper de mon papa tandis que les autres non et la qui ai décèdes il vont venir récupère leur bien mois je dit on 5 enfants si nous acceptons les 5 la succession tous les enfants payes le reste des impôts ce qui es normales ai je le droit de demander ca au notaire merci

Par **Visiteur**, le **19/10/2017** à **14:13**

Bonjour,

Tous les impôts de cette année sont à transmettre au notaire, qui les déduit de la succession.